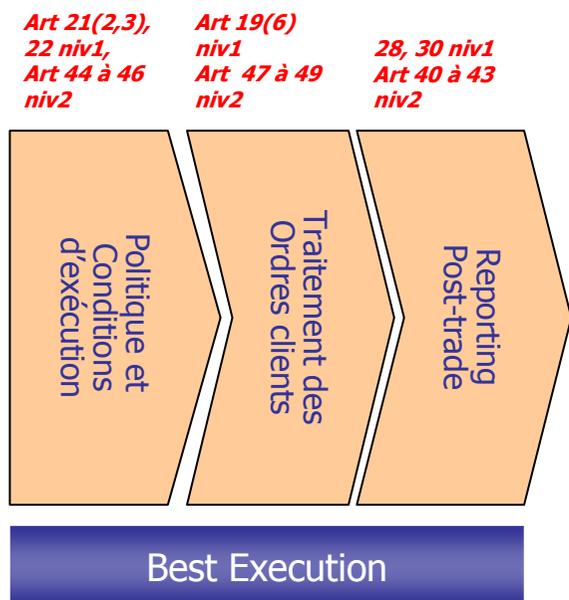


La Best Execution : le pivot de la nouvelle organisation des PSI

Le concept de best execution est destiné à atteindre 3 objectifs :

- ▶ *La protection des clients, notamment les clients non professionnels*
- ▶ *Le développement de la concurrence entre PSI*
- ▶ *L'éclatement monopolistique des marchés historiques*



Best Execution (1/3)

1

Définir une politique d'exécution des ordres

Identifier pour chaque instrument financier son système d'exécution et les facteurs qui conduisent à ces choix

Le cas échéant, identifier les opérateurs (brokers) et en organiser la sélection (cahier des charges d'exécution des opérations) selon les critères de meilleurs exécution

Contractualiser les conditions d'exécution avec les opérateurs.

Rédiger formellement la charte de politique d'exécution en fonction des instruments financiers et si nécessaire selon les catégories de clients

- Caractéristiques du client, de l'ordre, des instruments financiers de l'ordre, des lieux d'exécution possible
- Pour un client de détail : best exe = prix total (coût complet) :
 - ✓ Prix de l'instrument
 - ✓ Coûts liés à l'exécution (lieu, frais de compensation, de règlement, autre dus aux tiers)

- Un PSI ne pourra être responsable d'un défaut de best-execution, s'il n'a pas indiqué certains systèmes d'exécution.
- MAIS, l'AMF veillera à ce que les PSI définissent et garantissent le meilleur résultat possible ... et donc incluent les systèmes qui le permettent !

2

Communiquer la politique d'exécution

Recueillir l'accord préalable du client sur la politique et les conditions de l'exécution de ses ordres

Formaliser et enregistrer l'accord du client

Informar le client de toute modification de la politique ou des conditions d'exécution

- Pour les clients sous mandats, les conditions d'exécution dépendent aussi de leur compétences
- Cas spécifique des CGP et des CIF

- Information du client de l'exécution possible d'ordre hors marché réglementé ou MTF → accord préalable du client

Best Execution (2/3)

3

Organiser les conditions et la surveillance de meilleure exécution

Organiser et mettre en œuvre l'adéquation entre l'opération client et sa politique d'exécution depuis la demande jusqu'au broker

Mettre en place et suivre en permanence les conditions de la politique de best execution

Assurer des contrôles périodiques des conditions d'exécution

4

Traiter en best execution les ordres clients

Exécution rapide et équitable des ordres clients

- Enregistrement immédiat
Les ordres clients sont enregistrés et répartis avec célérité et précision dans le carnet d'ordre
- L'exécution doit être faite selon l'ordre d'arrivée

Pour un client de détail, l'informer de toute difficulté d'exécution

Contrôler l'affectation entre l'ordre client et son compte

- Pas de groupement des ordres clients sauf si :
 - ✓ Le groupement ne se fait pas au désavantage des clients
 - ✓ Le client est informé que le groupement peut lui être préjudiciable
 - ✓ Une politique rationnelle de groupement des ordres est définie
- En cas d'exécution groupée partielle, répartition équitable des opérations

Best Execution (3/3)

5

Reporting post-trade PSI

Transmettre sans délai des informations essentielles concernant l'exécution des ordres (sauf pour les obligations de prêt hypothécaire)

Informé le client à sa demande de l'état d'exécution de son ordre

Si client de détail : relevé trimestriel à sa demande, ou annuel si le client demande un relevé transaction par transaction, ou mensuel si le contrat autorise un effet de levier sur le portefeuille

- Si OPCVM : soit au coup par coup, soit tous les semestres
- Champs de l'avis d'opéré :
 - ✓ Nom du client ou autre désignation
 - ✓ Jour de négociation
 - ✓ Heure de négociation
 - ✓ Type d'ordre
 - ✓ Lieu d'exécution
 - ✓ Identification de l'instrument
 - ✓ Achat / vente ou autre
 - ✓ Volume
 - ✓ Prix unitaire
 - ✓ Prix total
 - ✓ Montant des commissions et frais
 - ventilation par poste à la demande du client
 - ✓ Responsabilité du client / règlement/livraison
 - ✓ Mention les cas échéant si contrepartie interne
 - ✓ Pris par tranche à la demande du client, sinon prix moyen ou par tranches

- Relevé périodique sur un support durable des activités de gestion de portefeuille
- Si client de détail, semestriellement :
 - ✓ nom de la société de gestion
 - ✓ désignation du compte client
 - ✓ Description du contenu du portefeuille y compris détail de chaque instrument financier, les soldes de trésorerie de début et fin de période, les résultats du portefeuille sur la période
 - ✓ Montant total des commission et frais supportés sur la période couverte ventilés par postes
 - ✓ Comparaison de la performance avec celle prévue par le mandat
 - ✓ Le montant total des dividendes, intérêts et autres paiements reçus durant la période
 - ✓ Informations concernant les autres activités de la société conférant des droits afférents aux IF détenus dans le portefeuille du client
 - ✓ Les informations mentionnées ci-contre